

Amiante dans les bâtiments



François Marthaler
chef du Département des infrastructures

Yves Golay
Service immeubles, patrimoine et logistique,
chef de division

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009

L'amiante dans les bâtiments **publics**

- ▶ **2003:** découverte d'amiante dans des bâtiment scolaires à Lausanne et Yverdon-les-Bains
- ▶ besoin d'un inventaire des bâtiments
- ▶ **2004:**
l'Etat engage une **démarche volontaire et exemplaire**



Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009

Rôle de l'Etat dans la problématique de l'amiante:

préserver la santé

- des personnes chargées de la maintenance
(particulièrement exposées – peu informées)
- des personnes chargées de la rénovation
(particulièrement exposées)
- des utilisateurs des bâtiments
(peu ou moyennement exposés aux risques)



Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



2004: création d'une cellule amiante au sein de l'Etat

Rôle de la cellule:

- ▶ **constituer un inventaire des bâtiments**
- ▶ **planifier les assainissements**
- ▶ **gérer les situations de crise**
- ▶ **assurer la communication**

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



2004: inventaire des bâtiments publics cantonaux

- ▶ développement avec l'IST (Institut de santé au travail) et un mandataire d'une **méthodologie d'analyse des bâtiments**

- ▶ Périmètre:
 - bâtiments chauffés
 - construits **et/ou rénovés** entre 1950 et 1990*
(= 56% de la valeur incendie du parc immobilier de l'Etat)

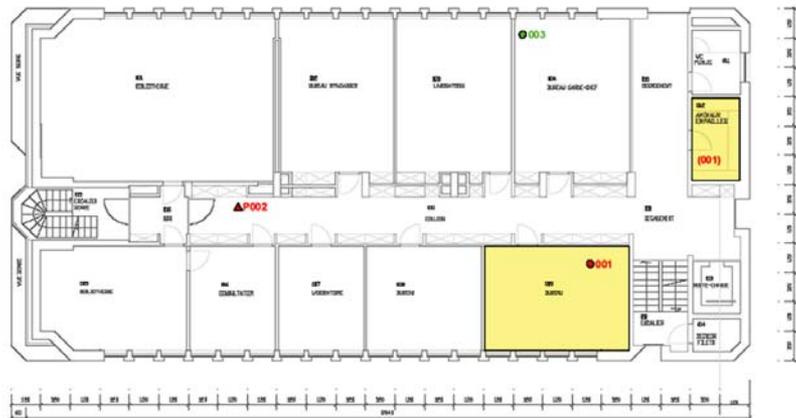
* Depuis 1991: interdiction de l'utilisation de l'amiante

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009

Méthodologie

- ▶ visite exhaustive des locaux
- ▶ prélèvement et repérage des matériaux
- ▶ établissement d'une cartographie



cartographie interne

45 Revêtement de plafond

Type: Faux plafond en fibres

Description du matériau

Identification: 132.8693.0-019
Emplacement: Niveau 4 413
Fonction: Faux plafond
Matière: Plaque en fibres
Couleur: Grise + peinture blanche
Résultat analyse: Amiante détecté (amphibole)

Urgence d'entreprendre un assainissement

Code: ● ● ●
Degré d'urgence: 1
Commentaires: --



Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Méthodologie

- ▶ définition de **priorités d'assainissement selon CFST *** (attribution des degrés d'urgence selon check-list)
- ▶ suivi de l'inventaire
- ▶ VD: une **démarche pionnière**

* Commission fédérale pour la sécurité au travail

(Exemple de rapport) →

URGENCE D' ENTREPRENDRE UN ASSAINISSEMENT				
Amiante - Evaluation de l'urgence d'entreprendre un assainissement				
L i n t e r n e	G r o u p e	Description	Appréciation	
			(Taxation)*	Chiffre d'appréciation (de taxation)
I		Forme d'utilisation de l'amiante	15	
1		Amiante noquée		20
2		Crépi à base d'amiante		10
3		Panneaux léger contenant de l'amiante		5
4		Autres produits contenant de l'amiante	15	5 à 20
II		Type d'amiante		
5		Amiante bleu		2
6		Autre type d'amiante (blanc,gris)	0	0
III		Structure superficielle du produit contenant de l'amiante	10	
7		Structure légère, aérée des fibres	10	10
8		Structure ferme sans ou avec traitement superficiel insuffisamment compact		4
9		Surface avec traitement compact		0
IV		Etat de la surface apparente du produit contenant de l'amiante, dégats	6	
10		Importantes détériorations	6	6
11		Légères détériorations		3
12		Aucune détériorations		0
V		Influences extérieures sur le produit à base d'amiante	10	
13		Le produit est directement exposé au toucher du sol à hauteur d'homme		10
14		Travaux exécutés occasionnellement sur le produit	10	10
15		Le produit est exposé à des détériorations mécaniques	10	10
16		Le produit est exposé à des vibrations	10	10
17		Le produit est exposé à de grandes variations climatiques		10
18		Le produit est exposé à de fort courant d'air		10
19		De forts mouvements d'air régnent dans le local dans lequel se trouve le produit contenant de l'amiante		7
20		Détérioration du produit possible en cas d'une exploitation inadéquate		3
21		Produit non sollicité de l'extérieur		0
VI		Occupation du local	25	
22		Local régulièrement occupé par des enfants, des adolescents et sportifs	25	25
23		Local occupé en permanence ou temporairement par d'autres personnes		20
24		Local utilisé temporairement		15
25		Local utilisé que rarement		8
VII		Emplacement du produit	25	
26		Directement dans le local	25	25
27		Dans le système de ventilation (garniture ou enrobage non étanches du local)		30
28		Derrière un plafond suspendu, plafond ou revêtement non étanche		25
29		Derrière un plafond suspendu, plafond ou revêtement étanche, derrière reprise en sous-sol ou application étanche à la poussière, à l'extérieur de canaux de ventilation étanches		0
30		Total des points d'appréciation	91	
31		Assainissement : doit être effectué immédiatement	91	≥ 80
32		nécessaire		70 - 79
33		à prévoir à long terme		< 70

* Mettre un croix sur la ligne concernée. Si, dans un même groupe, plusieurs appréciations ont été cochées, une seule - la valeur la plus haute - pourra être prise en considération lors de l'établissement de total (lignes 30) des points d'appréciation.

Directive CFST 6503 visa : JMF date : 25.11.2003

2004: inventaire des bâtiments publics cantonaux

Trois priorités d'assainissement

- ▶ 1 – assainissement à effectuer **sans attendre** (dans l'espace d'**une année**)
- ▶ 2 – assainissement à moyen terme (contrôle des matériaux identifiés au moins tous les deux ans)
- ▶ 3 – assainissement à long terme (contrôle des matériaux identifiés au moins tous les cinq ans)

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



2004-2008: inventaire des bâtiments cantonaux susceptibles de contenir de l'amiante

- ▶ **gymnases**
- ▶ **écoles**
- ▶ **bâtiments administratifs**
- ▶ **autres affectations (prisons, musées, etc)**
- ▶ **CHUV**
- ▶ **Université**

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Assainissement des bâtiments publics cantonaux

► mesures urgentes nécessaires pour **sept bâtiments**

- **mesures d'air effectuées**
(→ le bâtiment peut-il être exploité sans risque?)
- **délai d'une année** pour assainir l'immeuble

→ Juin 2005: crédit de 8,9 millions voté pour assainir les bâtiments de l'enseignement en priorité 1

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Compléments d'analyse des bâtiments cantonaux

2008: nécessité de **revoir la méthodologie**

- révision du périmètre des bâtiments à analyser
- fiabilité des analyses de laboratoire

Limites du diagnostic :

- difficultés d'établir un inventaire exhaustif des endroits pouvant contenir de l'amiante (non détectable visuellement)
- compétence des experts

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009

Compléments d'analyse des bâtiments cantonaux

Révision de la méthodologie

- bâtiments antérieurs à 1950 pris en compte
- bâtiments non chauffés pris en compte

Compétences

- classification et accréditation des laboratoires d'analyses par la **SUVA**
- tenue d'une liste à jour des experts par la **SUVA**



(échantillons à analyser)

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Actions entreprises par le canton

- ▶ **été 2008: travaux d'assainissement en priorité 1 quasi terminés**
- ▶ **328 bâtiments diagnostiqués**
(55% de la valeur incendie du parc immobilier)
- ▶ **212 bâtiments restant à analyser en 2009**
(3% de la valeur incendie du parc immobilier)

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Autres actions entreprises par le canton

- ▶ **Courrier aux communes pour les bâtiments scolaires**
- ▶ **Courrier aux bailleurs pour les locaux loués par l'Etat**
- ▶ **Participation à un séminaire de l'USPI Vaud**

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Amiante dans les bâtiments cantonaux

En résumé:

- ▶ **2004-2008:**
 - diagnostics des bâtiments réalisés
 - cas priorité 1 assainis (sept écoles)
- ▶ autres cas (priorités 2 ou 3) : seront réglés au coup par coup en fonction des travaux planifiés
- ▶ Initiation d'une méthodologie novatrice: l'Etat précurseur

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



L'objectif aujourd'hui:

étendre l'analyse et les mesures d'assainissement

aux communes et bâtiments privés

- ▶ **le parc immobilier de l'Etat ne représente qu'une infime part des constructions du territoire vaudois**

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Le Conseil d'Etat propose une **obligation légale** pour les propriétaires d'immeubles en cas de travaux



ajout d'un nouvel article 103a de la **loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)**

- ▶ **Conséquences: diagnostic amiante obligatoire pour**
 - travaux de rénovation / démolition soumis à autorisation
 - si l'immeuble est antérieur à 1991
 - **amiante détectée?** assainissement nécessaire obligatoire pour les priorités 1
 - aucun permis d'habiter / d'exploiter délivré sans cela

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Mise à disposition d'un logiciel open source pour l'édition des rapports

- [Mot de passe oublié?](#)

Plateforme Amiante

* Indique un champ obligatoire

* Nom utilisateur

* Mot de passe

Vous avez oublié votre mot de passe? [Obtenez-le par courriel](#)

Coordination de la Plateforme Amiante: EPIQR Rénovation Sàrl / BATISCAN © Copyright
Parc Scientifique de IEPFL PSE-C, CH-1015 Lausanne / Tél.:+41.21.693.55.89 / www.epiqr.ch
Le Trési 3, CH-1028 Prévèreges / Tél.:+41.21.802 08 11 / www.batiscan.ch

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Création d'une **plate-forme amiante** d'information en ligne :

- ▶ **résultats des diagnostics des bâtiments**
 - ▶ **opérations d'assainissement effectuées**
 - ▶ **coordonnées des bâtiments
(sans mention de l'identité des propriétaires)**
- **Incitation aux propriétaires de mettre spontanément les diagnostics de leurs immeubles en ligne**

Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009

Une plateforme amiante en ligne utile

- ▶ aux **travailleurs / occupants** d'un immeuble
- ▶ aux **entreprises** appelées à effectuer des travaux dans un bâtiment
- ▶ aux **propriétaires** soucieux de leur responsabilité



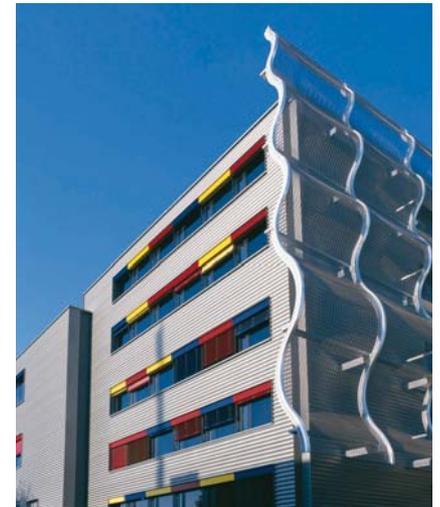
Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Visibles sur la plate-forme amiante en ligne:

- ▶ les bâtiments **contenant de l'amiante** - à assainir
- ▶ les bâtiments dont l'assainissement est **programmé**
- ▶ les bâtiments **déjà désamiantés**



Amiante dans les bâtiments

Conférence de presse du 10 juillet 2009



Questions ?

Dossier amiante sur le site de l'Etat de Vaud:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/dossier-amiante/